
**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2020**

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 28 avril 2021 à Vevey, le rapport d'activités 2020 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice 2020.

La Commission était composée de :

Présents

Blonay	Erwan	Cuche	<i>(suppléant)</i>
Chardonne	Jean-Philippe	Mouron	
Corseaux	Vitor Nathalie	da Costa Silva Fonjallaz	
Corsier	François Lydia	Dufour Dutoit	
Jongny	Pascal	Brauchli	
Montreux	Yanick Alain	Hess Imhof	
St-Légier-La Chiésaz	Roland Pascale	Rapin Yoakim	
La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret	
Vevey	Antoine	Stübi	
Veytaux	Pascal Karen	Mason Armstrong	<i>(suppléante)</i>

Excusés

Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger
Chardonne	Pierre-Yves Baptiste	Tribolet Marmy
Jongny	Bernard Antoine	Rouffaer
Vevey	Sarah	Dohr
Veytaux	Susanne	Welle

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Rapport d'activités et comptes 2020
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

Mme Chevalley, Présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL pour l'année 2020-2021, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie d'ores et déjà M. Pascal Mason, ainsi que Mme Karen Armstrong, qui sont respectivement président et rapportrice pour la présente séance de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL. Elle signale aussi la présence de M. Emanuele Ferrara qui représente la Direction des finances de la Ville de Vevey. Sont également présentes, Mmes Colette Rossier et Isabelle Chaudet du Service des affaires intercommunales de la Riviera. Mme Chevalley indique encore regretter vivement les conséquences de la crise sanitaire, et notamment le fait que la présente séance ne puisse se terminer par un moment convivial.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Pour rappel, afin d'être en mesure de respecter les mesures de sécurité liées au Covid-19 et à titre exceptionnel, seuls les membres de la Commission intercommunale de gestion ont été convoqués à la présente séance.

M. Mason procède à l'appel des membres. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTES 2020

M. Mason ouvre la discussion sur le rapport d'activités 2020 de la CIEHL.

M. Hess souhaite obtenir des informations sur l'avancement du processus d'adoption, par les Conseils communaux de la Riviera, du préavis CIEHL relatif au projet de sécurisation et rénovation du 2m2c. Mme Rossier répond qu'il a été accepté par tous les Conseils communaux qui ont traité cet objet. Les Conseils communaux de Jongny et St-Légier ne se sont pas encore prononcés, mais ce sera fait prochainement (en mai).

A la demande de Mme Dutoit, Mme Rossier précise que la durée du processus s'explique par le fait qu'il était initialement prévu qu'une seule séance d'information soit organisée pour les commissions de tous les Conseils communaux de la Riviera. Cette séance n'a finalement pas pu avoir lieu, pour des raisons sanitaires : elle aurait regroupé trop de personnes en même temps. Il a alors fallu organiser cinq séances distinctes, pour de plus petits groupes de communes (de 1 à 3 communes), ce qui a allongé le processus. Mme Rossier souhaite confirmer que ce temps long n'est pas lié à des doutes politiques quant au projet présenté.

Concernant le plafonnement de la CIEHL à Fr. 3.5 mios, M. Stuby demande s'il s'agit des fonds propres. Mme Rossier répond en indiquant qu'il s'agit effectivement des fonds propres disponibles de la CIEHL. Elle rappelle que la Convention de la CIEHL date un peu : c'est la première convention intercommunale établie entre les communes de la Riviera. Elle ajoute que dès 2022, le plafond de Fr. 3.5 mios sera atteint et qu'il sera donc nécessaire d'effectuer une provision pour la participation au financement du 2m2c. Le montant de la provision sera fixé par le CA de la CIEHL en septembre / octobre prochain lors de l'établissement du budget.

M. Stuby demande s'il est usuel pour la CIEHL d'effectuer une provision lorsqu'elle participe au financement d'un équipement d'intérêt régional. Mme Rossier et Mme Chevalley répondent que cela dépend du montant de la participation – en l'occurrence, pour le 2m2c, il sera nécessaire d'effectuer des provisions, précisément en raison du plafonnement du fonds à Fr. 3.5 mios, de façon à maintenir la possibilité de participer au financement d'autres équipements d'intérêt régional, le cas échéant.

M. Mason ouvre ensuite la discussion sur les comptes 2020 de la CIEHL.

A propos du compte de placement BCV de la CIEHL, M. Cuche demande s'il est rétribué et s'il y aurait des pénalités à payer en cas de retrait d'un montant important. M. Ferrara répond que le fonds de placement n'a pas généré de rétribution en 2020 et que la CIEHL n'a pas non plus dû payer d'intérêt négatif. Il informe en outre qu'en 2021, la CIEHL devra pour la première fois payer des intérêts négatifs. Il évoque aussi une réflexion en cours sur la fusion des deux comptes BCV (le compte courant et le compte de placement), à envisager avec la nouvelle législature.

M. Cuche demande s'il serait envisageable de placer ces montants dans d'autres banques.

M. Ferrara répond que cela a été envisagé, mais que le Canton a décidé que le placement de ces fonds publics devait être effectué uniquement à la BCV ou à PostFinance.

Quant à la question de pénalités à payer en cas de retrait important, M. Ferrara signale que cela n'a pas été le cas jusqu'ici.

Le rapport d'activités, les comptes 2020 et le rapport de révision des comptes n'appelant pas d'autre question, le président procède au vote. La Commission intercommunale de gestion adopte les comptes 2020 à l'unanimité.

4. DIVERS

M. Rapin s'interroge sur la fusion prochaine des communes de Blonay et de St-Légier et sa conséquence sur la Convention de la CIEHL : devra-t-elle être révisée et si oui, cette révision devra-t-elle être mise au vote dans tous les CC ? Mme Rossier indique que ce point n'a pas encore été traité par le CA. Mme Chevalley ajoute que c'est une question qui va se poser pour toutes les autres collaborations intercommunales formalisées (conventions, etc.) de la Riviera. Mme Rossier ajoute à ce propos qu'il s'agira de consulter la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton de Vaud, pour savoir si une procédure simplifiée demandant aux 10 CC de prendre acte de la fusion de Blonay et de St-Légier pourrait suffire.

M. Rapin évoque l'Article 7 de la Convention prévoyant que les Conseils communaux sont compétents pour fixer les contributions ordinaires et extraordinaires des communes à la CIEHL. Il estime que c'est un élément qu'il s'agirait aussi de corriger en cas de révision de la Convention. Mme Rossier relève que c'est dans le cadre de l'adoption du budget annuel de la CIEHL que les CC des 10 communes décident de la contribution effective des communes. Elle relève en outre qu'au-delà de la fusion des deux communes précitées, s'il devait s'agir de modifier en profondeur la Convention CIEHL, cela nécessiterait une discussion de fond qui ne pourrait être menée à bien pour le 1^{er} janvier 2022, date de l'entrée en vigueur de la commune fusionnée Blonay-St-Légier.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée le **10 novembre 2021, à 19h00, lieu à déterminer.**

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :
Pascal Mason

La rapportrice :
Karen Armstrong

Veytaux - le 19 mai 2021